

## Séance du 29 janvier 2018

**Présents :** M. D. DRAUX, Bourgmestre ff. – Président  
MM. B. SIRAULT, I. URBAIN, F. van HOUT, P. BOUVIEZ,  
A. MALOU, Echevins  
M. J. DONFUT, Président du CAS  
MM. Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK,  
F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE,  
V. RUSSO, JM. DUPONT, ~~C. FONCK~~, M. DISABATO,  
S. VANOVERSHELDE, I. DUPONT, F. DESPRETZ,  
R. WASELYNCK, B. GALLETZ, EM. HAMOUMI, C. DUFRASNE,  
~~A. WILPUTTE~~, A. MURATORE, C. RUELLE, Conseillers  
Communaux  
M. P. WILPUTTE, Directeur Général

**Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance et demande de bien vouloir excuser l'absence de Madame WILPUTTE retenue par des obligations professionnelles et de Madame FONCK pour raison de santé.**

Il demande ensuite à l'assemblée de bien vouloir accepter un point d'urgence concernant l'enquête Noir Jaune Blues réalisée à Frameries.

Monsieur DEBAISIEUX ne voit pas, légalement parlant par rapport au Code de la Démocratie Locale, qu'il y a une urgence particulière et propose donc que le point soit débattu en fin de Conseil dans les divers car il n'y a pas lieu de le formaliser en point d'urgence.

Monsieur le Bourgmestre lui répond que vu que la population s'est exprimée et que tout le monde a été choqué, le souhait du Collège a été de mettre ce point en urgence. Il est toutefois d'accord d'en parler en fin de séance mais souhaite savoir si le point va être accepté.

L'assemblée accepte de mettre le point à l'ordre du jour.

Monsieur le Bourgmestre ensuite, comme le veut la tradition en ce début d'année, au nom du Collège communal, adresse à l'assemblée mais aussi à toutes celles et ceux qui sont proches, ses meilleurs vœux de bonheur, joie et santé pour cette année nouvelle.

Sur un plan professionnel aussi, il leur souhaite plein succès dans leurs réalisations. Bien entendu, ces vœux s'adressent également au nombreux public qui assiste régulièrement aux séances ainsi qu'aux membres de la presse qui les suivent et relatent les débats.

2018 sera une année particulière, une année électorale. Il ne fera pas aujourd'hui de bilan sur la mandature qui se termine. Il formulera juste un vœu, le vœu que la campagne électorale qui débutera dans les prochaines semaines se déroule dans les meilleures conditions et dans le respect de chacun. Les partis défendront leur programme et les candidats auront à cœur de colporter leurs idées en se présentant

aux électeurs. C'est tout à fait normal et c'est l'essence même de la démocratie. L'esprit d'engagement à l'égard de la collectivité est la priorité d'une commune. Entre-temps, dans l'intérêt des citoyens, ils continueront jusqu'à cette échéance, à faire avancer les dossiers communaux et, Monsieur le Bourgmestre l'espère en toute sérénité.

Il souhaite encore à toutes et à tous, une excellente année 2018.

Monsieur DISABATO intervient et souhaite également ses bons vœux pour l'année 2018 et espère que la campagne se fasse dans de bonnes circonstances et souhaite que cette demande soit faite à tout le monde. Monsieur DISABATO fêtera ses 40 ans cette année, il souhaite à tous une santé la plus florissante possible car sans santé, rien ne peut se faire. Il espère également que la campagne qui va se dérouler permettra d'apporter un mieux vivre à Frameries.

Il souhaite aussi à l'Administration Communale ses bons vœux car en terme de politique, s'il n'y a pas une administration qui met en œuvre toutes les décisions, rien ne pourrait se faire et aussi aux citoyens car ce n'est pas toujours évident d'assister aux débats des conseils communaux.

Il souhaite ensuite débiter une deuxième intervention par rapport aux vœux qui se sont déroulés au Hall Max Audain. Il a en effet trouvé le discours assez minable. Il a par contre apprécié celui de Monsieur DUPONT mais il trouve qu'il faut une certaine neutralité. Dans ce cas-ci, on en revient au même que lors de la séance du Conseil de décembre où le budget a été débattu sans pouvoir exprimer de point de vue. Cela n'a rien à faire dans une réunion de l'Administration Communale. Monsieur DISABATO a été très heurté par rapport au discours tenu. A un certain moment, les moyens communaux ne peuvent être utilisés pour faire ce qui a été fait. Si cela se reproduit encore, cela ne sera plus une erreur mais une faute. Monsieur DISABATO parle au nom du rassemblement fait avec le CDH et Defi, à savoir, Be.Frameries. Monsieur le Bourgmestre informe Monsieur DISABATO que c'est son droit de trouver cela minable mais qu'il a fait comme les autres années et qu'il a insisté sur le bilan de la mandature pour que tout le monde sache que des choses ont été faites. Il a montré que c'était tout le contraire de ce que Monsieur DISABATO a dit, à savoir que le bilan était minable.

Monsieur le Bourgmestre a insisté, comme Monsieur DISABATO l'a fait, sur la bonne collaboration de l'Administration et a voulu, au travers des actions qu'il a mises en évidence, remercier tous les services communaux car sans eux, a-t-il précisé, le pouvoir politique ne serait rien.

Monsieur DEBAISIEUX présente les vœux à l'Assemblée et à tout le monde et se joint ensuite aux propos de Monsieur DISABATO par rapport aux vœux communaux tenus en janvier au personnel. Par rapport à la note de politique générale, il signale qu'au conseil de décembre, il a repris tout ce qui n'avait pas été fait. Cela a gêné la majorité mais elle a pu répliquer. Faire croire aux gens que tout va bien à la Commune n'est pas correct de la part de la majorité.

Monsieur WASELYNCK n'a lui pas assisté aux vœux du personnel mais souhaite à tous, ainsi qu'à l'ensemble des Framerisais et Framerisaises une bonne et heureuse

année 2018. Il sera bref et une fois n'est pas coutume mais il pense rejoindre bon nombre de personnes du Conseil en s'indignant sur un reportage effectué par une certaine presse, par des personnes qui ne connaissent rien de la région. Certes, tout n'est pas parfait mais néanmoins, Frameries et le Borinage ne sont pas ce que l'on dépeint d'eux et il comprend tout à fait ce sentiment exprimé par les concitoyens qui ressentent, avec raison, cette fausse image, comme une insulte. Plus que jamais, Monsieur WASELYNCK sera aussi déterminé à mettre tout en œuvre afin que le grand Frameries, comme on le nomme, soit un lieu où il fait bon vivre. Il remercie ensuite l'assemblée.

Madame MURATORE clôture ensuite cette séance de vœux qu'elle veut optimiste. Elle souhaite une bonne année et surtout une bonne santé car sans elle, on ne sait rien faire grand-chose au public qui est fidèle, à la presse et aux membres du personnel sans que toutes les manifestations de Frameries ne seraient pas aussi chaleureuses. L'année 2018 va être une année importante pour beaucoup. Elle va être riche et passionnante mais elle souhaite qu'elle reste sereine et emprunte du respect que chacun mérite.

Monsieur DUFRASNE ne va pas répéter ce qui a déjà été dit. Il souhaite également ses meilleurs vœux de santé, de prospérité et de succès dans les projets. Il souhaite que cette année électorale se passe dans la sérénité mais regrette que les hostilités aient déjà commencé.

### **Conseils Communaux – Calendrier – Année 2018 – Information**

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, S. VANOVERSHELDE, I. DUPONT, F. DESPRETZ, R. WASELYNCK, B. GALLETZ, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. MURATORE, C. RUELLE**

Décide :

de revoir le calendrier des Conseils Communaux de l'année 2018 comme suit :

Lundi 29 janvier – **lundi 26 février** – jeudi 29 mars – jeudi 26 avril – **mardi 29 mai** – lundi 25 juin – lundi 24 septembre – lundi 22 octobre – lundi 26 novembre – **lundi 3 décembre** - mardi 18 décembre.

La délibération requise est adoptée.

**Réforme des Maisons du Tourisme – ASBL Maison du Tourisme de Mons**  
**Nouveaux statuts - Désignation des délégués**

Par son courrier du 8 juin 2017, la Maison du Tourisme de Mons, dans le cadre de la réforme des Maisons du Tourisme et sur base des nouveaux statuts, sollicite l'Administration Communale de Frameries afin de désigner ses représentants, à savoir, 2 délégués au sein du Conseil Communal.

Monsieur DISABATO pense que c'est une chose positive que l'on puisse désigner d'autres personnes que des membres du Conseil Communal au sein de cette structure.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, S. VANOVERSCHELDE, I. DUPONT, F. DESPRETZ, R. WASELYNCK, B. GALLET, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. MURATORE, C. RUELLE**

Décide :

**Article 1 :**

D'approuver les nouveaux statuts de l'ASBL Maison du Tourisme de Mons

**Article 2 :**

De désigner Monsieur Bernard SIRAUT, Premier Echevin et Monsieur Jean-Marie DELANOY, Vice-Président du Syndicat d'Initiative et de la Promotion touristique de Frameries, en qualité de délégués représentant l'Administration Communale de Frameries au sein de la Maison du Tourisme

**Article 3 :**

De transmettre la délibération du Conseil Communal à la Maison du Tourisme de Mons

La délibération requise est adoptée.

**Personnel communal ouvrier - Décision de principe de la promotion d'un brigadier de niveau C1 dans le secteur des «Techniques Spéciales»**

La réserve de promotion qui a été constituée au grade de brigadier de niveau C1 dans le secteur des «Techniques Spéciales», par décision du Conseil Communal du 29/02/2016, comporte un candidat apte mais non désigné.

Afin de compléter et de renforcer la ligne hiérarchique au sein du personnel ouvrier,

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, S. VANOVERSCHELDE, I. DUPONT, F. DESPRETZ, R. WASELYNCK, B. GALLEZ, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. MURATORE, C. RUELLE**

Décide :

Article 1 : De déclarer, dans le secteur des «Techniques Spéciales», un emploi de brigadier de niveau C1 vacant au cadre ouvrier du personnel communal de l'Administration.

Article 2 : D'adhérer au principe de cette promotion.

La délibération requise est adoptée.

### **Troisième prolongation des réserves de recrutement constituées au sein du personnel ouvrier suite aux nominations de 2015**

Suite aux procédures d'examens de recrutement terminées en décembre 2014, le Conseil Communal, réuni en séance du 26 janvier 2015, nommait plusieurs ouvriers à titre définitif, au 01<sup>er</sup> février 2015, à savoir : 1 fossoyeur, 1 menuisier, 1 chauffeur permis C, 1 mécanicien-garagiste, et deux ouvriers manœuvre.

Il versait les autres candidats aptes à l'emploi mais non désignés dans les réserves de recrutement correspondantes pour une durée d'un an à dater du 01/02/2015 sauf en ce qui concerne l'emploi de fossoyeur où le candidat était seul à subir les épreuves et à les réussir.

Le Conseil Communal, réuni en séance du 25 janvier 2016, décidait de la première prolongation des réserves de recrutement aux grades d'ouvrier qualifié-menuisier, d'ouvrier qualifié-chauffeur permis C, d'ouvrier qualifié mécanicien garagiste, et d'ouvrier manœuvre pour une durée d'un an, à dater du 01/02/2016.

Le Conseil Communal, réuni en séance du 24 octobre 2016, nommait un ouvrier manœuvre au 01<sup>er</sup> novembre 2016 et un ouvrier qualifié chauffeur permis C au 01<sup>er</sup> décembre 2016.

Le Conseil Communal, réuni en séance du 30 janvier 2017, décidait de la deuxième prolongation des réserves de recrutement aux grades d'ouvrier qualifié-menuisier, d'ouvrier qualifié-chauffeur permis C, d'ouvrier qualifié mécanicien garagiste, et d'ouvrier manœuvre pour une nouvelle durée d'un an, à dater du 01/02/2017.

Conformément aux dispositions de l'article 23 du statut administratif local,

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, S. VANOVERSHELDE, I. DUPONT, F. DESPRETZ, R. WASELYNCK, B. GALLETZ, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. MURATORE, C. RUELLE**

Décide :

Article 1 : De prolonger les réserves de recrutement constituées aux grades d'ouvrier qualifié-menuisier, d'ouvrier qualifié-chauffeur, d'ouvrier qualifié mécanicien garagiste, et d'ouvrier manœuvre pour une nouvelle période d'un an, à dater du 01/02/2018.

Article 2 : D'y maintenir les candidats qui ont réussi les épreuves mais qui n'ont pas été désignés.

La délibération requise est adoptée.

### **Mise en place d'un système de « chèque propreté » remplaçant la distribution des rouleaux de sacs poubelles à l'Administration communale – Convention**

Réuni en séance en date du 19 octobre 2017, le Collège communal a marqué son accord sur le principe de mettre en place le système de « chèque propreté ».

En date du 7 décembre 2017, le Collège communal a arrêté la liste des commerçants auxquels il sera proposé de devenir partenaire pour la mise en place du système « chèque propreté ».

Un projet de convention détaillant les modalités pratiques a été établi pour les commerçants partenaires.

Monsieur STIEVENART avait déjà fait la remarque et il a approfondi la question. L'article 6 lui paraît trop court et accepter les chèques jusqu'au 31/12 lui paraît trop court. Le règlement de taxe dit que : « Est incluse dans la taxe due par les contribuables visés à l'article 3 (points A à C), la distribution de sacs-poubelles selon les modalités suivantes : - Personne isolée : 20 sacs de 30 litres + 20 sacs P+MC. - Ménage de 2 ou 3 personnes : 20 sacs de 60 litres + 20 sacs P+MC. - Ménage de 4 personnes et plus : 30 sacs de 60 litres + 20 sacs P+MC ».

Monsieur STIEVENART n'est pas opposé au principe mais au délai oui, de plus, il y a un marché de service à passer. Les gens vont recevoir leur taxe mi-mai et ils n'auront que jusqu'au 31 décembre pour rentrer les documents. C'est un peu dérangentant par rapport à la limite de validité. Il propose que l'on dise que le chèque est valable un an à la date d'émission. Il s'agit d'une question technique. La validité

du chèque doit être au minimum d'un an. Il faut l'ajouter au règlement. A Saint-Ghislain, il y a 2 règlements, un pour la distribution des sacs et un pour la taxe. Monsieur STIEVENART propose, pour ne pénaliser personne, de prolonger la validité. C'est une protection à prendre vis-à-vis des citoyens et cela n'a rien à voir avec la politique. 6 mois, c'est trop court.

Monsieur BOUVIEZ lui répond que la situation actuelle est plus favorable puisque l'on part d'un système où les habitants sont convoqués durant une semaine pour venir chercher leurs sacs. Il y a ensuite une deuxième tournée si les personnes n'ont pas su aller au rendez-vous prévu. Dans ce cas, les citoyens pourront aller chercher leurs sacs pendant 6 mois dans tous les magasins, c'est plus facile que ce qui est en place actuellement. De plus, Monsieur BOUVIEZ a besoin de l'avis du Directeur Financier pour savoir si l'année suivante, on peut rembourser des chèques émis l'année d'après. Monsieur BOUVIEZ demande donc que le point soit reporté.

Monsieur DUPONT rappelle qu'il s'agit d'un avis d'ordre technique et que si le Collège propose ce nouveau système c'est pour la qualité du service rendu aux citoyens qui devaient faire la file en semaine ou le samedi matin. De plus, cela imposait des moyens humains communaux car le personnel devait prestre. C'est important de le dire. Le seul objectif étant de soulager le travail de l'Administration et se concentrer ainsi sur les dossiers communaux et éviter aux citoyens de faire la file. Monsieur DUPONT entend bien que Monsieur STIEVENART soulève une question technique mais il n'est pas possible ici en séance de prendre part.

Monsieur STIEVENART est surpris car il a posé la même question en commission et ne vient donc pas en traître en séance. Il lui a été répondu que des renseignements allaient être pris et on lui dit aujourd'hui que l'avis du Directeur Financier va seulement être demandé alors qu'il avait bien posé la question mardi.

Monsieur DISABATO se réjouit de cette mesure qu'il a lui-même proposée et se réjouit que cela soit mis en place. Il estime en effet que c'est leur rôle de faire des propositions qui doivent être mises en œuvre par le Collège. Monsieur DISABATO constate quand même dans le projet de délibération que Mons, Ath et Manage n'ont pas de sacs distribués et que la taxe a diminué. C'est encore mieux, baisser la taxe et ne plus donner de sacs gratuits. Il invite donc le Collège à réfléchir à cette autre proposition. Cela aiderait en effet les citoyens, payer 20 € de moins sur la taxe. Monsieur DUFASNE prend ensuite la parole et dit qu'il y a un élément qui n'est pas mis en exergue, c'est le fait d'intégrer les sacs dits gratuits mais qui ne le sont pas. Il pense que le fait de recevoir des sacs évite aussi de ne pas retrouver trop de déchets sur les routes car les gens qui reçoivent des sacs sont incités à les utiliser et ne jettent comme cela pas leurs déchets partout. Il est dès lors réservé par rapport à l'approche de Monsieur DISABATO.

Monsieur DISABATO lui répond qu'il faudrait faire la différence.

Monsieur le Bourgmestre admet qu'il est vrai qu'il s'agit d'une disposition inscrite dans le décret. La loi est donc suivie. Il faut inciter les gens au tri. Le fait de recevoir des sacs incite à les remplir et à ne rien jeter sur la voie publique où bon leur semble. Le système fonctionne bien sur Frameries car chaque année le tonnage diminue.

Monsieur WASELYNCK rappelle qu'il avait proposé la même chose que Monsieur DISABATO.

Monsieur le Bourgmestre informe l'assemblée que le point est reporté et qu'un avis technique va être demandé au Directeur Financier.

### **Enseignement – Indemnités de déplacement octroyées aux Directrices d'école du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018**

Chaque année, le Conseil communal permet aux 4 directrices d'école, d'utiliser, en cas de nécessité, leur véhicule à moteur personnel pour effectuer des déplacements pour les besoins du service du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

La somme de 2.300 € est prévue à l'article budgétaire 722-121-01-2018 « frais de déplacement et de séjour du personnel communal et des mandataires », afin de couvrir lesdits frais.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, S. VANOVERSCHELDE, I. DUPONT, F. DESPRETZ, R. WASELYNCK, B. GALLET, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. MURATORE, C. RUELLE**

Décide :

Article 1 : d'octroyer des indemnités de déplacement aux directrices d'école, du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Article 2 : de fixer le nombre de kilomètres à octroyer par groupe scolaire, comme suit :

- Mme Dury Nathalie : 2 implantations (Calmette + Champ Perdu) x 738km = 1476km ;
- Mme Rosanna lafolla : 1 implantation (La Victoire) x 738 km = 738km ;
- Mme Géraldine Bériot : 3 implantations (La Libération + Léopold + Collard) x 738km = 2214 km ;
- Mme Jocelyne Cornez : 3 implantations (Eugies + Sars + Wauters) x 738 km = 2214 km.

soit 6.642 km x 0,3460 € = 2298€ sur base d'un montant de 2.300 € prévu à l'article budgétaire 722-121- 01- 2018 « frais de déplacement et de séjour du personnel communal et des mandataires » prévu à cet effet.

La délibération requise est adoptée.



## **Enseignement – Garderies dans l’enseignement du libre-Subsides non nominatifs de janvier à juin 2018**

Les budgets, comptes et bilans des organismes subventionnés par la Commune doivent être soumis à l’approbation du Conseil Communal afin de permettre le contrôle de l’utilisation des subsides octroyés ;

Les organismes repris ci-dessous ne sont pas inscrits nominativement au budget de l’exercice et les bénéficiaires ont fourni les documents nécessaires à l’octroi de la subvention.

Sur proposition du Collège Communal, l’Assemblée, à l’unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRULT, I. URBAIN, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, S. VANOVERSCHELDE, I. DUPONT, F. DESPRETZ, R. WASELYNCK, B. GALLEZ, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. MURATORE, C. RUELLE**

Décide :

Article 1 : d’approuver l’octroi des subventions sur l’article 722/44301 « avantages sociaux et subsides pour l’enseignement du libre » pour la période du 8 janvier au 29 juin 2018 à savoir :

- Ecole St Joseph de Frameries : 2 166.42 €
- Ecole Sacré-Cœur d’Eugies : 1 851.84 €
- Ecole libre mixte de la Bouverie : 4 559.60 €
- Ecole Ste Waudru de Frameries : 1 633.05 €

La délibération requise est adoptée.

## **Académie de Musique – Indemnités de déplacement octroyées à la Directrice de l’Académie du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018**

Chaque année, le Conseil Communal permet à la Directrice de l’Académie de musique, d’utiliser, en cas de nécessité, son véhicule à moteur personnel pour effectuer des déplacements pour les besoins du service, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Le montant de l’indemnité forfaitaire est fixé à 0,3460 € du kilomètre pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018.

Un budget de 200 € est prévu à l’article budgétaire 734/12101/2018 « frais de déplacement et de séjour du personnel communal et des mandataires ».

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, S. VANOVERSHELDE, I. DUPONT, F. DESPRETZ, R. WASELYNCK, B. GALLEZ, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. MURATORE, C. RUELLE**

Décide :

Article 1 : D'octroyer des indemnités de déplacement à Madame Laurence Leleux, Directrice de l'Académie de Musique, du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Article 2 : De fixer le nombre de kilomètres : soit 578 km x 0,3460 € = 199,99 € sur base d'un montant de 200 € prévu à cet effet à l'article budgétaire 734/12101/2018 « frais de déplacement et de séjour du personnel communal et des mandataires ».

La délibération requise est adoptée.

**Mobilité – Règlement complémentaire sur le roulage : N546 – rue Léon Defuisseaux, entre le n°1b et le n°5 : mise en œuvre d'une zone de livraison sur une route régionale**

Monsieur DEBAISIEUX, pour éviter le stationnement ventouse sur cette place de parking, propose que l'on rajoute une phrase à l'article 1 de la délibération afin d'y ajouter une durée limitée pour le stationnement.

Monsieur le Bourgmestre l'informe qu'il y a déjà une zone de déchargement de l'autre côté du rond-point à la rue Joseph Dufrasne et qu'il n'y a pas de limitation dans le temps, et s'il devait y avoir des abus, il appartiendrait à la Police de s'en saisir. Une durée maximale n'a pas été indiquée. Il s'agit donc bien d'un problème de police. En effet, si un véhicule se stationne là toute une journée, il sera verbalisé de même que s'il n'est pas constaté qu'il y a chargement ou déchargement. C'est également un problème de police.

Monsieur DEBAISIEUX rappelle à Monsieur le Bourgmestre que le code de la route permet de rajouter cette indication complémentaire (maximum 30 minutes) au risque d'avoir des véhicules ventouses. Il pense donc qu'il est important qu'on le rajoute et de même à la rue Joseph Dufrasne. Il propose donc un amendement à l'article 1<sup>er</sup>. Monsieur le Bourgmestre n'accepte pas cet amendement et souhaite laisser cette proposition en l'état.

Les Groupes Ecolo et CDH s'abstiennent donc sur ce point. Monsieur WASELYNCK s'allie à la majorité.

Afin de garantir la mobilité la plus adaptée au sein de l'entité,

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRALT, I. URBAIN, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, S. VANOVERSHELDE, I. DUPONT, F. DESPRETZ, R. WASELYNCK, B. GALLEZ, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. MURATORE, C. RUELLE**

**Par 18 voix « POUR » (PS – MR – PP) et 7 abstentions (ECOLO – CDH),**

Décide :

Article 1<sup>er</sup> : **Dans la rue Léon Defuisseaux** : interdire le stationnement du côté impair, entre les n°1b et 5 (zone de livraison).

Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E1 avec flèche montante et le sigle « camion avec diable » (livraison).

Article 2 : De transmettre le règlement au SPW, Direction des Routes de Mons, en vue de la rédaction de l'arrêté ministériel qui sera soumis à l'approbation du ministre compétent.

La délibération requise est adoptée.

### **Mobilité – Règlements complémentaires sur le roulage - Mesures de circulation diverses**

Afin de garantir la mobilité la plus adaptée au sein de l'entité, il conviendrait d'arrêter diverses mesures de circulation.

Monsieur WASELYNCK souhaite acter au procès-verbal de faire une enquête concernant le stationnement alternatif à la rue de la Montagne.

Monsieur DISABATO reprend les propos de Monsieur WASELYNCK et informe l'assemblée que ce problème se pose également dans d'autres rues, comme dans la rue de la Maladrerie. Il est en effet difficile de passer le 15 et le 31. Il rappelle donc à Monsieur le Bourgmestre qu'on lui avait dit qu'un travail allait être mené pour voir où avait lieu ce genre de stationnement. Il souhaite que le dossier avance. Il sait que cela prend du temps mais demande qu'un test soit fait dans une ou deux rues afin de voir comment les problèmes pourraient être solutionnés.

Monsieur BOUVIEZ informe Monsieur WASELYNCK que l'avis des riverains a déjà été demandé sur une éventuelle modification. L'avis de l'Inspecteur de la mobilité a d'abord été demandé et puis celui des riverains. Avant de modifier un plan de circulation, il faut prévoir un plan cohérent à proposer aux riverains directement concernés. La même chose a été faite pour la rue du Culot.

Monsieur DISABATO pense que l'on peut aussi faire un stationnement alterné sur la distance.

Monsieur BOUVIEZ dit qu'à la rue Firmin Pierard, la vitesse est diminuée par la création de chicanes.

Monsieur le Bourgmestre rappelle toutefois que, qui dit création de chicanes entraîne une perte de places de stationnement.

Monsieur DEBAISIEUX rappelle qu'actuellement, dans chaque ménage, il y a 2 ou 3 voitures. En commission, il avait été évoqué d'avoir un peu plus de rues à sens unique. Il faut trouver des solutions.

Monsieur RUELLE quant à lui pense à une solution alternative pour la rue des Squares, c'est de proposer de ne pas laisser le stationnement complètement sur toute la rue car il est difficile de passer par là. Il propose de faire le stationnement pour 5 ou 6 voitures et puis de laisser de la place.

Monsieur le Bourgmestre signale que si des rues sont mises à sens unique, que la vitesse va augmenter ce qui entraînera d'autres problèmes.

Monsieur WASELYNCK revient sur la rue de la Montagne et dit qu'une riveraine a fait un article dans la presse car elle est inondée. Il se demande alors s'il n'est pas possible de mettre de l'empierrement à la place de la terre car quand il pleut cela amène énormément de boue. Il faudrait dès lors mettre de la matière plus granuleuse afin d'éviter les éclaboussures.

Monsieur le Bourgmestre va demander au service technique d'intervenir auprès de la Société afin de permettre aux riverains d'accéder à leur domicile dans les meilleures conditions.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, S. VANOVERSCHDELDE, I. DUPONT, F. DESPRETZ, R. WASELYNCK, B. GALLETZ, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. MURATORE, C. RUELLE**

Décide :

**Article 1. : Dans la rue de la Montagne**, la circulation et le stationnement des véhicules sont organisés en conformité avec les plans terrier et de détail ci-joints.

Ces mesures seront matérialisées par le placement de signaux A14, F87 et les marques au sol appropriées.

**Article 2 : Dans la rue Firmin Piérard,**

- une zone d'évitement striée triangulaire de 5m x 2m est établie à l'opposé de la mitoyenneté des n°58-56.

Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal A7 et les marques au sol appropriées.

- l'interdiction de stationner existant le long du n°44 est abrogée.
- une zone de stationnement amorcée par une zone d'évitement striée triangulaire de 5m x 2m est établie le long du n°44.

Cette mesure sera matérialisée par les marques au sol appropriées.

- le stationnement des véhicules est interdit
- côté impair, entre les n°91 et 87
- côté pair, de l'opposé du n°79 jusqu'au n°44.

Ces mesures seront matérialisées par le placement de signaux E1.

**Article 3 : Dans la rue des Mineurs**, un emplacement de stationnement pour personnes handicapées est établi le long du n°35.

Cette mesure sera matérialisée par le placement du signal E9a avec pictogramme des handicapés et flèche montante « 6m ».

**Article 4 : Au lieu-dit « Square de la Marine »** (partie perpendiculaire à la place Calmette), le stationnement est réservé aux bus scolaires, du lundi au vendredi, de 07h30 à 16h00, le long du pignon du n°16 de la place Calmette, sur une longueur de 20m.

Cette mesure sera matérialisée par le placement du signal E9d avec panneau additionnel reprenant les mentions « BUS SCOLAIRES » et « DU LUNDI AU VENDREDI DE 07H30 A 16H00 » et flèche montante « 20m ».

**Article 5 : Dans la rue du Sondage**,

- des zones d'évitement striées disposées en vis-à-vis et réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 4 mètres sont établies entre les n°7 et 9, avec priorité de passage pour les véhicules se dirigeant vers la rue du Progrès.

Ces mesures seront matérialisées par le placement de signaux A7, D1, B19, B21 et les marques au sol appropriées.

- le stationnement des véhicules est neutralisé dans l'aire de stationnement existante à hauteur du rétrécissement ainsi créé.

Cette mesure sera matérialisée par l'installation d'un bac à fleurs.

**Article 6 : Dans la rue Pasteur Busé**, un emplacement de stationnement pour personnes handicapées est établi le long du n°5.

Cette mesure sera matérialisée par le placement du signal E9a avec pictogramme des handicapés et flèche montante « 6m ».

**Article 7 : Dans la rue de la Limite**, un emplacement de stationnement pour personnes handicapées est établi le long du n°75.

Cette mesure sera matérialisée par le placement du signal E9a avec pictogramme des handicapés et flèche montante « 6m ».

Article 8 : **Dans la rue de la Limite**, l'emplacement de stationnement pour personnes handicapées existant le long du n°89 est abrogé.

Article 9 : **Dans la rue Ovide Dieu**, un emplacement de stationnement pour personnes handicapées est établi le long du n°78.

Cette mesure sera matérialisée par le placement du signal E9a avec pictogramme des handicapés et flèche montante « 6m ».

Article 10 : **Dans la rue Jacob**, le stationnement des véhicules est interdit du côté pair, le long du n°78, sur une longueur de 11m.

Cette mesure sera matérialisée par le tracé d'une ligne jaune discontinue.

Article 11 : **Dans la rue du Grand Trait**, le stationnement des véhicules est interdit du côté pair, le long des n°22 et 24, sur une longueur de 11m.

Cette mesure sera matérialisée par le tracé d'une ligne jaune discontinue.

Article 12 : **Dans la rue Charles Rogier**, l'emplacement de stationnement pour personnes handicapées existant le long du n°51 est abrogé.

Article 13 : **Dans la rue Louise Michel**, l'emplacement de stationnement pour personnes handicapées existant le long du n°54 est abrogé.

Article 14 : **Dans la rue Désiré Maroille, dans l'esplanade longeant les n°39 à 53** :

- les mesures de stationnements antérieures sont abrogées
- le stationnement est organisé en conformité avec le plan étudié sur place, ci-joint.

Article 15 : Le présent règlement sera soumis à l'approbation du Ministre Wallon des Travaux Publics.

La délibération requise est adoptée.

### **Régie Communale Autonome de Frameries – Désignation du Réviseur d'Entreprise – Approbation.**

Le Conseil d'administration de la Régie Communale Autonome de Frameries qui s'est réuni le 17 janvier 2018, a fait parvenir à l'Administration Communale de Frameries le dossier relatif à la désignation du Réviseur d'entreprise. En effet, le Conseil d'Administration de la R.C.A. a décidé de procéder, par voie de procédure négociée, à l'exécution du marché relatif à la désignation d'un réviseur d'entreprise aux conditions du cahier spécial des charges établi à cette fin et pour une durée de trois ans.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRAUT, I. URBAIN, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU,**

**J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, F. URBAIN,  
T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO,  
S. VANOVERSCHELDE, I. DUPONT, F. DESPRETZ,  
R. WASELYNCK, B. GALLEZ, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. MURATORE,  
C. RUELLE**

Décide :

Article 1 : d'approuver la désignation du Réviseur d'Entreprise de la Régie Communale Autonome de Frameries pour une durée de trois ans.

La délibération requise est adoptée.

**Convention d'occupation partielle du terrain synthétique communal entre la Province de Hainaut et le club de rugby de Frameries.**

La Province de Hainaut via son Athénée Provincial Jean d'Avesnes a ouvert en date du 1<sup>er</sup> septembre 2017 une section rugby dans le cadre de son programme scolaire « sports-études ».

Ne disposant pas des infrastructures adéquates à cette formation, des contacts ont été pris avec la Commune et le Rugby Club Frameries afin de disposer du terrain synthétique communal situé à la cité Pierard.

Cette occupation, en journée, ne se chevauche pas avec les plannings d'entraînement du rugby et du football.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, B. SIRALT, I. URBAIN, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU,  
J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, F. URBAIN,  
T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO,  
S. VANOVERSCHELDE, I. DUPONT, F. DESPRETZ,  
R. WASELYNCK, B. GALLEZ, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. MURATORE,  
C. RUELLE**

Décide :

Article unique : d'approuver la convention d'occupation partielle du terrain synthétique communal entre la Province de Hainaut et le club de rugby de Frameries.

La délibération requise est adoptée.

## POINT D'URGENCE

### Reportages RTBF, Vivacité, Le Soir – Noir Jaune Blues – Proposition de courrier

Monsieur le Bourgmestre revient sur le reportage du week-end qui a choqué pas mal de personnes ainsi que les autorités car il ne reflétait pas la réalité du terrain. Les gens sont choqués par ce qui a été dit et la preuve en est sur les réseaux sociaux où pas mal de commentaires ont été mis. Un courrier a donc été préparé pour ces médias. Ce courrier n'a rien de politique mais est une réflexion qui va leur être envoyée pour marquer le mécontentement de toute une population car il estime qu'un maximum est fait pour attirer des investisseurs et faire que Frameries soit une Commune propre.

Monsieur le Bourgmestre lit le courrier réponse que le Collège a rédigé et demande à l'assemblée de l'approuver pour pouvoir réagir tous ensemble :

*« Ces vendredi et samedi, vous avez publié des reportages réalisés la semaine dernière dans le cadre de l'enquête Noir Jaune Blues à Frameries.*

*Ces reportages et ces articles ont entraîné de fort nombreuses réactions sur les réseaux sociaux notamment, mais aussi dans les expressions quotidiennes et les échanges au sein de notre population.*

*Ces réactions expriment, dans leur très grande majorité, de l'indignation, de la colère et le sentiment d'une grande injustice.*

*Vos reportages font état d'une réalité et de témoignages essentiellement négatifs, d'expressions désabusées des quelques dizaines de personnes que vous avez rencontrées ; les quelques retours positifs sont bien marginaux.*

*Ces témoignages existent, nous ne les contestons pas.*

*Mais Frameries, son histoire, ses paysages, sa culture, sa vie sociale et festive, ses réalités économiques et commerciales, territoriales, sa population, ce n'est pas cela, ce n'est pas que cela, loin de là.*

*Frameries, c'est aussi une population fière de son appartenance à sa Commune, à sa région, à ses racines.*

*Frameries c'est un territoire diversifié : un centre urbain, des quartiers populaires, des villages ruraux situés dans le Parc Naturel des Hauts-Pays. Frameries, c'est une histoire d'une grande richesse, une culture et un esprit merveilleusement traduits par notre poète local Bosquétia, au travers notamment de nombreux recueils de poésie et notre hymne local « En cé ni co Frameries ».*

*Frameries, c'est le PASS et ses 120.000 visiteurs annuels.*

*Frameries, c'est tout simplement aussi autre chose.*



*Vous nous objecterez que votre démarche n'avait pas pour but de réaliser une enquête sociologique ou statistique d'une Commune mais de saisir au hasard de vos rencontres, des ressentis et des impressions. C'est bien entendu votre droit et aussi votre liberté. Mais alors comprenez aussi, par honnêteté intellectuelle, que les réactions à ces reportages ressortent aussi des impressions et des ressentis.*

*A nos yeux, la liberté journalistique est un postulat inviolable du bon fonctionnement d'une société démocratique.*

*Nous pensons néanmoins que votre démarche journalistique, menée par un quotidien national et la télévision de service public, devrait aussi s'appuyer sur une part d'investigation objective et rationnelle.*

*Là aussi, c'est de notre point de vue, une exigence qui devrait s'imposer au bon fonctionnement d'une société démocratique et du rôle que les médias peuvent y jouer. Cela n'a pas été votre choix, nous le regrettons ».*

*Nous vous prions de croire, Messieurs les Directeurs, Messieurs les Rédacteurs en chef, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs ».*

Monsieur le Bourgmestre passe ensuite la parole au Directeur Général. Celui-ci informe l'assemblée que le texte qui vient d'être lu par le Bourgmestre est l'expression et une proposition de la majorité. Il n'en fera alors aucun commentaire. Néanmoins, en sa qualité de fonctionnaire dirigeant de l'Administration, il souhaite transmettre l'émoi et l'indignation qu'ont suscité les reportages Noir Jaune Blues réalisés par la RTBF et le Journal Le Soir au sein du personnel communal, personnel qui n'a pas reconnu la Commune dans et pour laquelle il travaille. Comme il l'a fait remarquer lors de la présentation des vœux, personnel qui, avec énergie, implication et dévouement, essaie d'offrir un service public local efficace. Il remercie ensuite l'assemblée et espère que son intervention nourrira la réflexion.

Monsieur le Bourgmestre ouvre ensuite le débat.

Monsieur DISABATO prend la parole et va essayer d'évoquer les choses dans la nuance. Il insiste bien sur le fait qu'il le fait au nom de leur rassemblement actuel avec le CDH.

Ils sont fiers d'être framerisous ! Oui, oui et re oui ! Monsieur DISABATO est aussi fier d'être borain, il se sent fier quand il parle à des flamands avec qui il travaille et qu'il dit qu'il vient du borinage et de leur expliquer, loin des images d'Épinal, qu'il y a des choses extrêmement positives qui se passent par chez nous, de leur dire qu'il n'y a pas que des terrils mais aussi des endroits à couper le souffle. Qu'il y a des personnes qui ont abandonné, lâché prise mais qu'il y en a d'autres qui tiennent bon, qui se battent malgré le fait que ce soit difficile et qu'ils ont 100 mètres de plus à courir que les autres. Qu'il y a des commerçants qui innovent chaque jour, qui essaient de créer des circuits courts, de la qualité. Des gens simples qui cherchent des choses simples comme le bonheur, la joie ou la sérénité.

Il retrouve dans le borinage et à Frameries, lui qui a une double identité, la chaleur de l'Italie. On n'a pas beaucoup de moyens mais on veut bien partager les 3 euros

que nous avons en 5 pour aider notre voisin. Il a été livreur de pizza et il peut dire que c'est chez les personnes les moins nanties qu'il a été reçu comme un roi là où d'autres, bien plus riches ne laissaient même pas un cent !

Monsieur DISABATO admet que les reportages que l'on a fait à Frameries sont un choc, c'est vrai. Parce que l'on décrit des choses dures à entendre. Cependant, on ne peut analyser les choses sans les remettre dans leur contexte (Vous connaissez l'adage que l'on cite souvent dans les universités : texte sans contexte est un prétexte)

Le reportage provient de l'enquête noir/jaune/blues qui relatait un sentiment de blues de la société belge (pour rappel suite à une enquête en partenariat avec « ceci n'est pas une crise », asbl pilotée par JP Labille, patron connu de solidaris et ancien Ministre socialiste...) Elle-même, le prolongement d'une enquête faite en 1997 juste après... la marche blanche...

S'est ensuivie, une volonté de 3 médias de travailler ensemble pour aller sur le terrain pour laisser parler les personnes qui ont le blues. Il s'agit d'un mauvais procès fait aux journalistes que de vouloir faire croire que l'objectif était de vouloir faire mal à Frameries ou de simplement augmenter un taux d'audience ou un chiffre de vente de journaux.

Ils pensent qu'il aurait fallu bien rappeler le projet et l'objectif poursuivi par les médias dans ce cadre (il ne s'agissait pas de faire une photographie de Frameries mais de venir sur le terrain, à la rencontre des gens qui ont le blues et de ce qu'ils mettent en place pour y répondre). Ce qui a été décrit dans le journal n'est pas le fruit d'un complot ou d'une volonté de vendre du papier mais bien de rendre compte d'une réalité qu'on ne veut souvent pas voir.

Ce dont nous avons besoin, et c'est le nœud gordien du mal qui ronge notre société, c'est de rendre des perspectives, de donner de l'espoir. A l'époque de nos parents et grands-parents, ils travaillaient dur, souvent beaucoup plus dur qu'aujourd'hui. Mais leur force, c'était l'espoir, celui de croire en un avenir meilleur !

Aujourd'hui, beaucoup de jeunes (et de moins jeunes) de chez nous ont l'impression que quoiqu'ils fassent – formation, petit boulot - leur avenir est bouché. Et que même leurs enfants ne vivront pas mieux qu'eux. C'est là qu'il faut agir, c'est là qu'il faut s'investir.

Monsieur DISABATO croit plus que jamais, que c'est au niveau communal que l'on pourra mettre en œuvre le réenchantement de la vie ! Que c'est au niveau communal que la créativité » se développera le plus pour trouver des solutions.

Que peut-on critiquer dans le reportage ? Que les commerces en centre-ville sont difficiles à remplir ? Que les petits indépendants triment parfois pour pas grand-chose ? Que des gens qui bénéficient du cpas ne voient plus de perspectives ? L'aspect positif de la polémique qui a cours actuellement, c'est que l'on sent qu'il y a une volonté de montrer autre chose à Frameries, de mettre en avant les expériences positives. Cela a amené au débat que l'on voit notamment sur les réseaux sociaux.

Que faut-il faire pour la suite ? Monsieur DISABATO a proposé au journaliste de venir débattre de son reportage et il a marqué son accord de principe.

Donc soit, la majorité souhaite associer tout le monde à la démarche et cela est organisé officiellement avec la commune soit ils le feront de leur côté. Il plaide bien évidemment pour que cela soit une démarche commune et que l'objectif final soit de veiller à montrer une image positive de Frameries.

Ils souhaitent ne pas rester uniquement sur le constat mais que l'on puisse voir comment changer l'image qui a été donnée.

On pourrait déjà demander que l'article soit en accès libre pour que chacun, plutôt que de commenter quelque chose qu'il n'a pas lu, puisse analyser ce qui est dit dans le reportage.

Une démarche qui montre les initiatives positives qui ont cours à Frameries pourrait être lancée (Frameries en transition).

Et de manière plus large, ce qu'il faut faire par rapport à ce qui est dit dans le reportage, c'est construire quelque chose : quid en termes d'initiatives pour l'emploi ? Quid des espaces verts ? (plaines de jeu)

Lancer une démarche de discrimination positive en désignant des parrains qui épauleraient certains jeunes qui vivent dans des familles en difficulté.

Bref, ce qu'ils veulent, c'est rendre des couleurs à Frameries, non pas en étant dans l'incantation ou en tapant sur ceux qui ont dit des choses mais en construisant un avenir meilleur et positif pour chacun.

Il pense qu'il y a eu une volonté des médias d'aller sur le terrain voir les citoyens, il s'agit d'une démarche journalistique assez intéressante et c'est un mauvais procès de dire qu'ils voulaient faire du mal à Frameries. Monsieur DISABATO connaît le journaliste, il l'a déjà vu sur beaucoup de choses et sa démarche n'est pas politique. Il comprend que cela crée un émoi car cela fait 30 ans que le parti socialiste a eu les rennes et le citoyen aujourd'hui qui transparait est pour Monsieur DISABATO de la responsabilité de la majorité en grande partie. Il faut constater l'échec pour une certaine partie de la population.

Pour ce qui concerne les petits indépendants, Monsieur DISABATO pense que 60 heures de travail pour 1600 €, il est normal d'être frustré. Il y a des polémiques positives et des polémiques négatives.

Par rapport au courrier, Monsieur DISABATO a proposé au journaliste de venir débattre de son reportage. Il trouve en effet que ce serait extrêmement intéressant. Ce serait élargi à tous les groupes politique et il y aurait un débat par rapport à ce qui a été vu et évoqué. Les choses positives pourraient ainsi lui être aussi montrées. Si des moyens et des outils sont mis à la disposition du journaliste, Monsieur DISABATO pense que ce serait positif. Il faut essayer de se concentrer sur ce qui a été dit dans cet article et en tenir compte. Il y a des choses à faire en matière d'espace vert et en matière d'emploi. Il faut faire bouger les choses, donner un

soutien aux jeunes en difficulté, voir quelles sont les bonnes volontés et qui est prêt à donner de l'aide à ces personnes. Il faut leur proposer une discrimination positive en étant à leurs côtés. Il y a en effet de bonnes et de moins bonnes personnes dans toutes les familles politiques.

Monsieur DUFRASNE rappelle que lorsque cette problématique a été discutée, il avait été décidé qu'il n'y ait pas de connotations politiques. Il constate toutefois aujourd'hui que Monsieur DISABATO fait de la politique et qu'il met sur la table le programme électoral alors qu'il a justement reproché à Monsieur le Bourgmestre de l'avoir fait lors des vœux au personnel. La majorité aurait pu aussi dire qu'elle avait fait cela ou cela à tous niveaux, que ce soit l'enseignement, le CPAS, le Syndicat d'Initiative.... Ils auraient aussi pu mettre en avant tout ce qui a été fait mais ils n'ont pas voulu le faire et rester dans le domaine d'une réaction citoyenne et rien d'autre.

Madame MURATORE ajoute que le courrier qui est proposé est le reflet de tout ce qui a été entendu ce week-end car la population est outrée. Elle reconnaît néanmoins qu'il y a des choses vraies qui ont été dites mais ce qui est difficile à admettre, c'est que l'on n'ait pas parlé des gens qui se démènent pour Frameries. Comment voulez-vous que les gens soient optimistes quand ils lisent ce genre d'article ? Il y a un manque d'équilibre entre tout ce qui ne va pas et le reste. Les gens autour de Madame MURATORE se demandent ce que les politiques vont faire par rapport à cet article.

Monsieur DUPONT voudrait exprimer quelques réflexions par rapport à ce qui a été dit. Tout d'abord, Noir Jaune Blues a permis au Conseil Communal de connaître dès maintenant ce qui sera une partie du programme du groupe Be.Frameries. Pour ce qui concerne la RTBF, rien de positif n'a été indiqué, même le ciel est sombre ! Le but était donc bien d'assombrir les choses. Madame Corinne TOUBEAU, journaliste qui est parmi nous, sait que les titres ont une importance essentielle. Monsieur DUPONT retient deux titres du Journal le Soir, le premier, à savoir : « Quand on naît ici, on a l'impression que tout est perdu d'avance ». C'est ce que le journaliste a retenu.

Monsieur DISABATO signale que ce n'est pas le journaliste qui fait les titres.

Monsieur DUPONT lit le deuxième titre qui figure sur le site internet depuis 15 jours, à savoir : « Personne ne vient ici ».

Il signale que la dimension de développement de la Commune a toujours été portée par les forces vives de la Commune même quand l'opposition était d'une grande agressivité. Les mains ont toujours été serrées et les couleurs de Frameries ont toujours été portées haut et fort. Il ne s'agit pas de faire un procès au journaliste. Il a choisi une démarche ne respectant pas notre Commune, c'est une démarche destructrice. Monsieur DUPONT pense que la presse fait ce qu'elle veut et cela est sa liberté. Les 45 personnes rencontrées au hasard se sont exprimées mais une démarche journalistique doit aussi s'accompagner d'un minimum d'analyse d'investigation rationnelle. Ici, il n'est pas discuté du programme élaboré mais de la réaction à une expression. Le Conseil Communal ne pouvait dès lors pas rester sourd par rapport à ce qui a été entendu. Aujourd'hui, la majorité veut faire référence

à la politique. Monsieur DUPONT a reçu un mail d'un ami PS lui disant que finalement il y avait quand même du positif et qu'il ne fallait pas réagir comme cela.

Monsieur DUPONT lui a répondu que s'il était de La Louvière et qu'il voudrait venir habiter Frameries, en lisant ce genre d'article, il dirait qu'il ne vient plus à Frameries. L'article est destructeur et met à néant des dizaines d'années de travail accompli. C'est pour cela que ce soir le courrier est proposé car c'est leur devoir d'élu et des citoyens. La première réaction de Monsieur DUPONT n'a pas été une réaction d'élu ou du Bourgmestre en titre mais c'est une réaction de citoyen car il s'est senti agressé. Aujourd'hui, le texte est soumis à la délibération du Conseil Communal. Albert LIENARD n'aurait jamais accepté, il aurait été le premier à réagir avec l'ensemble du Conseil Communal. La lettre sera adressée à la Direction de la RTBF et du Soir, il n'y a rien d'agressif, il s'agit du ressenti de tous car tout le monde est citoyen. Le texte traduit l'émotion légitime de tous et le propos n'est en rien un propos électoraliste, cela est fondamental pour Monsieur DUPONT.

Par rapport à la démarche journalistique, Madame van HOUT signale que les commerçants ont été également dérangés. Elle a en effet des contacts suivis avec eux et tout de suite elle a eu des retours. Le but n'est pas de critiquer mais Noir Jaune Blues pourquoi ? Tout le monde n'a pas spécialement le Blues ! Il faut souligner qu'il y a tel pourcentage qui n'est pas satisfait et tel pourcentage qui l'est. Pour ce faire, il faut relayer les questions et les satisfactions. Là où cela ne passe pas chez les commerçant, c'est parce que plusieurs commerces ont reçu la presse, ceux-ci ont donné des propos positifs et sont donc heurtés d'avoir eu la parole alors que leurs propos n'ont pas été exprimés alors qu'ils se sont serrés les coudes pour redonner une image positive à Frameries. Dès lors, lorsque l'on voit que ce n'est pas le reflet de l'enquête, et que cela n'a pas été pris en compte, oui, c'est dérangeant. Il y a en effet une façon de vouloir orienter les choses et les commerçants s'interrogent sur l'objectivité de la démarche. Ils n'ont pas été entendus et ne sont pas contents. Pour ce qui concerne Stephen VINCKE, les commerçants se sentent trahis et sont choqués car il est payé par l'association des commerçants pour animer la page facebook et derrière, il tient des propos qui donnent une image désastreuse. Certains commerçants ont d'ailleurs réagi par rapport à cela, c'est leur ressenti.

Monsieur WASELYNCK est également outré et estime que ce reportage est une attaque en dessous de la ceinture. Il pense qu'une enquête doit être faite avec toutes les classes sociales de manière équitable et qu'il faut montrer le positif autant que le négatif. Monsieur WASELYNCK admet qu'il y a une amélioration en matière culturelle et événementielle. Il faut améliorer le bien-être du citoyen. Ouvrir les cafés un peu plus tard serait positif. Il y a toujours des améliorations à faire. Les framerisais sont vus comme des personnes accueillantes, ce sont des bons vivants.

Monsieur WASELYNCK est fier d'être framerisais car il a passé toute sa jeunesse à Frameries. Il est totalement pour la rédaction de cette lettre.

Monsieur DEBAISIEUX s'adresse à Monsieur DUPONT qui n'a même pas pris la peine de lui sonner pour lui demander son avis. Malgré cela il lui demande que l'opposition se joigne à la lettre. Il n'était pas au courant qu'il y aurait une intervention. En sa qualité de chef de groupe, il aurait pu être contacté. Il signale ensuite que beaucoup de personnes l'ont également appelé et qu'il a eu l'occasion

de discuter avec des citoyens qui ont entendu les reportages sur vivacité. Les commerçants ont même essayé de joindre la RTBF pour signaler qu'il y avait aussi des gens qui travaillent à Frameries. Ce sont les gens qui font les Communes. Il faut néanmoins avouer que parfois, on a l'impression que la population n'est pas consultée quand il y a des projets qui se font.

Monsieur DEBAISIEUX fait également remarquer que l'on veut donner une image moderne de Frameries et que dans le courrier on fait référence à Bosquétia. De plus, il y a actuellement de grandes personnes comme Daphné CORNEZ, Logan, Laura LAUNE, ...auxquelles aucune référence n'a été faite alors que tout cela est justement positif et que l'on pourrait faire ressortir pour aller de l'avant.

Monsieur DUPONT répond à Monsieur DEBAISIEUX que s'il ne l'a pas appelé c'est parce qu'il a eu Monsieur DISABATO en ligne vendredi soir qui devait le rappeler samedi. Monsieur DUPONT lui a expliqué la démarche et il a invité Monsieur DISABATO, au nom du groupe Be.Frameries, de s'associer à la réponse. Monsieur DISABATO lui a alors dit qu'il allait en référer et ensuite donner une réponse. La réponse a été donnée à Monsieur DUPONT ce matin à 9 h 56, à savoir, que le groupe Be.Frameries ne signera pas le texte commun ce soir et qu'il y aurait un débat.

Monsieur DUPONT tient à signaler à Monsieur DEBAISIEUX qui reproche que l'on fasse référence à Bosquétia que ce courrier ne dresse pas de bilan politique et qu'ils réagissent en tant que citoyens. Ils auraient d'ailleurs pu écrire 10 pages mais ce n'était pas l'objet de la démarche. Monsieur DUPONT a une seule question à poser, au nom de la majorité, il souhaite savoir ce qui empêche l'opposition d'approuver la lettre de ce soir.

Monsieur DEBAISIEUX pense qu'il ne s'agit pas d'une démarche citoyenne mais d'une démarche purement politique.

Monsieur DUPONT dit à Monsieur DEBAISIEUX qu'il aurait pu venir le voir ce matin pour en discuter mais qu'il n'a pas souhaité le faire.

Monsieur DEBAISIEUX lui répond que s'il n'est pas venu c'est parce que Monsieur DI SABATO a proposé à Monsieur DUPONT de faire un débat pluraliste.

Monsieur le Bourgmestre reprend la parole et demande ce soir simplement d'approuver un courrier.

Monsieur DISABATO lui dit qu'il n'y a pas à voter sur un courrier.

Monsieur le Bourgmestre demande que l'opposition s'y associe pour que, tous ensemble, ils montrent leur mécontentement.

Monsieur DISABATO demande une suspension de séance et se retire avec le groupe CDH dans la l'arrière salle pour discuter du sujet. Ils appellent ensuite Monsieur le Bourgmestre pour leur faire part de leur décision. Ils reviennent ensuite en séance.

La majorité, à son tour, demande une suspension de séance que Monsieur le Bourgmestre a accordée. A la reprise de la séance, Monsieur le Bourgmestre informe ensuite l'assemblée que l'opposition souhaitait rajouter des éléments dans le courrier, à savoir, organiser une rencontre avec les journalistes afin de discuter desdits reportages et montrer les autres facettes de Frameries. Le Bourgmestre cède ensuite la parole à Monsieur Claude DUFRASNE, Chef du Groupe PS pour les expliquer la position du groupe majoritaire.

Monsieur DUFRASNE prend la parole et dit qu'effectivement la majorité a pris avec beaucoup d'attention l'ajout demandé par l'opposition mais ne trouve pas que ce soit une valeur ajoutée au niveau du texte. La majorité ne voit pas aujourd'hui dans ce texte l'opportunité de changer quoi que ce soit. Par contre, si le rédacteur en chef, quand il aura reçu le courrier, souhaite une rencontre, bien entendu que cela se fera. Dès lors, pour la majorité, le texte reste clair et sera inchangé.

Monsieur DISABATO déplore le fait qu'ils ont fait un geste pour dire de trouver un terrain d'entente et que la majorité refuse ensuite. Dès lors, ils ne s'écarteront pas de leur ligne de conduite et que si la phrase n'est pas ajoutée, ils voteront contre et écriront eux-mêmes.

Monsieur DUPONT ne voit pas pourquoi la majorité accepterait alors qu'un débat de plus d'une heure vient d'avoir lieu.

Monsieur DISABATO demande à Monsieur DUPONT qu'il regarde sur l'heure de débat, combien de temps il a pris la parole et demande un amendement au texte.

Monsieur le Bourgmestre intervient et demande qui accepte l'amendement.

Les groupes PS – MR et PP refusent l'amendement.  
Les groupes Ecolo et CDH s'abstiennent.

### **Adoption du procès-verbal de la dernière séance (Séance publique)**

Il s'agit de la séance du 19 décembre 2017.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

La délibération requise est adoptée.

### **DIVERS**

#### **Claude DUFRASNE**

- 1) L'année passée, il avait signalé sur les nationales 544 et 546 la dangerosité des passages pour piétons. La Région wallonne a dès lors été interpellée à ce sujet par un courrier daté du 23 mars. Une réponse nous a été transmise en date du 27 mars, à savoir que le marché de marquage est terminé et le

nouveau n'est pas encore en adjudication, une date ne peut donc être garantie, ni même la période pour réaliser ce travail.

Monsieur DUFRASNE souhaite donc que le Collège rappelle à la Région Wallonne ses engagements.

Monsieur le Bourgmestre va en faire la demande auprès du SPW.

- 2) Il a ensuite une question pour le Président du CPAS. Cela vient du Président du PP qui affirme que Monsieur WASELYNCK a pu faire changer les habitudes du CPAS qui distribuait à tous vents des ordonnances pour des médicaments envoyés à l'étranger. S'agit-il d'une info ou d'une intox ? Il demande à Monsieur DONFUT ce qu'il en est car la question est posée et il s'agit de quelque chose de grave. Monsieur DONFUT lui répond que c'est de la totale intox. Il a d'ailleurs demandé à ses services d'aller lire les interventions de Monsieur WASELYNCK à ce sujet au conseil communal d'octobre 2013. D'une part, le CPAS ne distribue pas de médicaments, ce sont les médecins qui font les prescriptions. Les règles sont d'ailleurs organisées par la loi fédérale et l'AR du 12/10/1996. C'est un médecin uniquement qui peut dire si des médicaments peuvent être délivrés ou non. De plus tout est contrôlé dans la plus grande transparence. Que ce soit des illégaux ou pas, des réfugiés ou pas, les médicaments sont délivrés par les médecins. C'est très grave d'aller dire ce genre de chose. La politique du CPAS n'a changé en rien. Monsieur WASELYNCK prend la parole et dit qu'en 2013, il a été interpellé par une personne bien placée du CPAS qui lui a annoncé cette histoire-là, à savoir, que des ordonnances étaient rédigées et que les médicaments étaient envoyés à l'étranger. Il signale toutefois que personnellement, il n'en a jamais eu la preuve.

Par le Conseil,

Le Directeur Général,

Philippe WILPUTTE

Le Bourgmestre ff. – Président,

Didier DRAUX